



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communiqué de presse

Paris, 28 mai 2021

## Le ministère du Travail repart en campagne pour promouvoir l'apprentissage via la plateforme [1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr)

En 2020, environ 520 000 contrats d'apprentissage ont été signés dans le public et le privé, un chiffre historique qui souligne le bénéfice de cette solution d'avenir pour les entreprises. Alors que se prépare la prochaine rentrée des classes, le ministère du Travail repart en campagne pour promouvoir l'apprentissage et les solutions proposées aux jeunes sur la plateforme [1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr).

Depuis sa mise en ligne, 1jeune1solution.gouv.fr a déjà permis à 1,5 millions de jeunes de moins de 29 ans d'être embauchés en CDI, en CDD de plus de 3 mois mais également en apprentissage. **L'objectif de cette campagne de communication est de mobiliser les jeunes et d'engager les entreprises pour les inciter à déposer leurs offres d'apprentissage directement sur la plateforme.**

### Une campagne pour mobiliser les jeunes et engager les entreprises sur la plateforme

Dès le 31 mai 2021 et tout au long du mois de juin, la campagne de communication sensibilisera les jeunes via 3 vidéos témoignages d'apprentis et d'anciens apprentis qui seront diffusées pour détailler les avantages de devenir apprenti.



Côté entreprises, une campagne digitale sera lancée pour mettre en avant les avantages du recrutement d'un apprenti via l'utilisation de la plateforme. Une mobilisation via les relais avec un kit de communication dédiée est également prévue.

### **Une plateforme facilitateur de recrutement et d'échange à disposition des entreprises**

Plus qu'une plateforme numérique, la plateforme [1 jeune 1 solution](#) doit permettre aussi bien aux jeunes qu'aux entreprises de faciliter leurs échanges et de devenir un lieu de mise en relation comme un véritable **facilitateur de recrutement**.

En effet, les entreprises peuvent bénéficier de plusieurs services en ligne pour faciliter leurs démarches de recrutement :

- ✓ Déposer une offre d'apprentissage en quelques clics via une procédure simplifiée ;
- ✓ Accéder à plus de 100 000 CV de jeunes dans toutes les branches professionnelles et de tout niveau ;
- ✓ Retrouver le détail des aides auxquelles les recruteurs ont droit notamment l'aide de 5 000 ou 8 000 € ;
- ✓ Organiser un événement de recrutement en ligne ou en physique en quelques étapes guidées.

La plateforme offre également la possibilité d'être rappelé par un conseiller qui aidera l'entreprise à identifier le profil de jeune recherché, à optimiser son offre d'emploi et la déposer sur [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr).

*« Offres de stage, simulateur d'aides sociales et de bourses, mentorat, numéro d'écoute... La plateforme « 1 jeune 1 solution » à vocation à s'enrichir de nouveaux services chaque jour, tout du moins, c'est notre ambition, les entreprises ont tout intérêt à se saisir de cet outil facilitateur de recrutements et d'embauches. »* Indique Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Par ailleurs, en 2021, le Gouvernement renouvelle ses aides à l'embauche aux employeurs jusqu'au 31 décembre 2021. Toutes les entreprises peuvent bénéficier d'une aide de 5 000 € pour les apprentis de moins de 18 ans ou 8 000 € pour ceux de plus de 18 ans, jusqu'à 29 ans révolus et au-delà pour les personnes en situation de handicap et sportifs de haut niveau. Pour la première année de contrat, cette aide couvre presque intégralement le salaire versé à l'apprenti.

**S'engager sur [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr), c'est rejoindre un réseau de plus de 9 000 entreprises engagées et mobilisées pour la jeunesse.**

**Rendez-vous sur la plateforme [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr).**